

RADIATIONS

- Transport scolaire
- Cantine
- Garderie



DATE

SIGNATURE

RENTREE SCOLAIRE 2010-2009
INSCRIPTIONS OU RADIATIONS AUX SERVICES COMMUNAUX

Inscriptions ou réinscriptions pages 1, 2 et 3
Radiations pages 1 et 4
Signature du document..... page 4

DOCUMENT
A REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 2 juillet 2010

NOM et Prénom des parents

Adresse précise

.....

Monsieur : Tél du domicile :.....

Portable.....Travail

Madame Tél du domicile :.....

Portable.....Travail

demande l'inscription ou la radiation de mon (mes) enfant(s)

Nom Prénom.....

Classe.....

Nom Prénom.....

Classe.....

Nom Prénom.....

Classe.....

INSCRIPTIONS

REINSCRIPTIONS

↳ TRANSPORT SCOLAIRE

Lieu de ramassage souhaité :

tarifs : 50 € par an pour 1 enfant

80€ par an pour 2 enfants

Ajouter 10€ par enfant à partir du 3^{ème} enfant

↳ Inscription en ligne (transports.manche.fr) pour les renouvellements ou les nouvelles inscriptions

↳ Par courrier pour les nouvelles inscriptions (demandez une fiche d'inscription à la mairie ou téléchargez-la)

↳ Garderie scolaire

Présence régulière

Jours indéfinis

Jours définis. Précisez

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN				
SOIR				

Présence irrégulière

Dans ce cas :

- pour le matin, déposer les enfants à l'entrée de la garderie.
- Pour le soir, prévenir le matin que l'enfant restera à la garderie du soir. Merci

Qui est habilité à venir chercher les enfants ? (indiquez les nom, prénom et le statut de cette personne par rapport à l'enfant)

.....

.....

.....

↳ CANTINE SCOLAIRE

Présence régulière (les modalités de paiement vous seront remises à la rentrée)

Forfait mensuel par enfant : (Les tarifs indiqués ci-dessous peuvent évoluer en fonction du calendrier scolaire).

4 jrs /semaine : 44.80 €

3 jrs/semaine : 33.60 €

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

2 jrs /semaine : 22.40 €

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

1 jr/semaine : 11.20 €

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

Pour les forfaits partiels, les jours de fréquentation doivent être fixes :
Tout repas pris en dehors de ces jours sera comptabilisé en repas occasionnel même si l'enfant a été absent à un repas déterminé pour le forfait.

Pour tous les forfaits : réduction de 10% au troisième enfant inscrit à la cantine

Possibilité de fréquentation occasionnelle

Prix du repas : 3,70 € (l'achat d'une carte repas à la Mairie est obligatoire). La cuisinière doit être prévenue au plus tard la veille par les parents en insérant un mot dans le carnet de l'enfant ou en téléphonant uniquement les après midis à Mme MARIE.



Allergie alimentaire :

Précisez la nature